



RÉGION ACADÉMIQUE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2019 / 2020

SOMMAIRE DU BIR N° 35 DU 29 JUIN 2020

SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES	2
COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉMETTRE UN AVIS SUR LE RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES CORPS SUSVISÉS OUVERTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020/2021 – INFIRMIERS DE CATEGORIE A DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT	2
DÉLÉGATION FORMATION, INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION (DFIE)	3
MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS	3
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU RHÔNE.....	4
RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT DU PREMIER OU DU SECOND DEGRE – COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS IMPLANTE EN COLLEGE	4

SECRETARIAT GÉNÉRAL - DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

COMPOSITION DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ÉMETTRE UN AVIS SUR LE RECRUTEMENT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS DANS LES CORPS SUSVISÉS OUVERTS AU TITRE DE L'ANNÉE 2020/2021 – INFIRMIERS DE CATEGORIE A DES ADMINISTRATIONS DE L'ETAT

BIR n° 35 du 29 juin 2020

Réf : SG DRH

Arrêtés de composition en annexe

DÉLÉGATION FORMATION, INNOVATION ET EXPÉRIMENTATION (DFIE)

MODULES DE FORMATION D'INITIATIVE NATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'ADAPTATION SCOLAIRE ET DE LA SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS

BIR n° 35 du 29 juin 2020

Réf : DFIE n° 2020-PS/CC

Références : Circulaire MENJ-DGESCO A1-3 du 10-6-2020

En application de l'article 7 du décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif à la certification d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive et à la formation professionnelle spécialisée (CAPPEI), des modules de formation d'initiative nationale sont organisés au niveau académique, interacadémique ou national. Le nouveau dispositif de formation s'articule autour de deux types de modules de formation d'initiative nationale.

1 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés pour compléter le parcours de formation pour les enseignants titulaires du CAPPEI.

Ces modules de formation sont organisés pour les enseignants qui ont suivi la formation et ont obtenu le CAPPEI. Ces enseignants ont, de droit, accès aux modules de formation d'initiative nationale pour une durée totale de 100 heures pendant les cinq années qui suivent l'obtention de leur certification. Ils peuvent faire valoir leur candidature au maximum à deux modules pour un total de 50 heures par an sous réserve d'exercer sur un poste spécialisé. Dans le cadre du calendrier arrêté par le recteur d'académie, l'accès à ce ou ces modules s'effectue l'année où le candidat en fait la demande.

2 - Les modules de formation d'initiative nationale organisés dans le cadre de la formation continue.

Ces modules de formation sont organisés à l'intention :

- des enseignants spécialisés qui souhaitent accroître leurs compétences ou se présenter à l'exercice de nouvelles fonctions. Ces enseignants peuvent solliciter leur participation à un ou plusieurs modules d'approfondissement ou de professionnalisation dans l'emploi, ou à un ou plusieurs modules de formation d'initiative nationale. La participation à ces modules fait l'objet d'une attestation professionnelle précisant les formations suivies.

- des enseignants non spécialisés et autres personnels des établissements scolaires pour leur permettre de développer leurs compétences pour la scolarisation d'élèves présentant des besoins éducatifs particuliers liés à une situation de handicap, de grande difficulté scolaire ou à une maladie.

Par ailleurs, des modules de formation d'initiative nationale sont ouverts aux conseillers principaux d'éducation.

. Ils sont l'occasion de réunir des personnels d'enseignement et d'éducation du premier et du second degré. Ils permettent aussi d'associer au niveau de l'organisation et de l'animation des compétences diverses et complémentaires : universitaires, médecins, associations, corps d'inspection, centres ressources...

Vous trouverez, en annexe, la liste des modules d'initiative nationale validés par la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) du Ministère pour le plan 2019-2020, **organisés dans l'académie de Lyon et auxquels vous pouvez postuler.**

Les candidatures doivent être transmises :

- **pour les personnels du premier degré.** Contacter le service de formation de votre département

- **à la DFIE par mél uniquement avant le mercredi 8 juillet 2020 pour les personnels du second degré, sous couvert du chef d'établissement qui veillera à ce qu'elles soient conformes** au public prévu.

L'institut national supérieur du professorat (INSP - Université Lyon 1) et l'académie de Lyon organiseront cette année scolaire neuf modules nationaux sur des thèmes en liens avec les priorités nationales et académiques. Les modalités (calendriers et contenus) sont précisées au BO N° 18 06 2020 (Circulaire MENJ DGESCO A1-3 du 10-6-2020).

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact avec la délégation académique à la formation des personnels **04 72 80 66 70 – dfie@ac-lyon.fr.**

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DU RHÔNE

RECRUTEMENT D'UN ENSEIGNANT DU PREMIER OU DU SECOND DEGRE – COORDONNATEUR DE DISPOSITIF RELAIS IMPLANTE EN COLLEGE

BIR n°35 du 29 juin 2020

Réf. : DIVISION DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

Un poste de coordonnateur de dispositif RELAIS, à temps plein, est à pourvoir pour la rentrée 2020 au collège Lucie AUBRAC à Givors.

La fiche de poste correspondante figure en annexe.